

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2026**

Compte rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 7 avril 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Décision du Président

2.1 Décision n° 2026-3

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation d'attribution, à savoir la décision n° 2026-3 relative au lancement de l'appel d'offres de fabrication et de diffusion des publications du CIG petite couronne.

3- Finances

3.1 Actualisation tarifaire des missions facultatives du CIG

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de ses missions facultatives, à compter 1^{er} janvier 2027,
- précise qu'une surcote de + 50% de la tarification sera appliquée pour les collectivités et établissements non affiliés.

4- Ressources humaines

4.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents

1) Tableau des emplois permanents :

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration fixe, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents ci-dessous, au 16 juin, pour tenir compte des suppressions et créations de postes, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, au chapitre 012.

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	3
Administrateur général	1
Administrateur hors classe	3
Administrateur	1
Directeur territorial	4
Attaché hors classe	6
Attaché principal	20
Attaché territorial	90
Cadre d'emplois d'attaché	3
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	25

Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19
Rédacteur	38
Cadre d'emplois des rédacteurs	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	33
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	10
Adjoint administratif	11
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Bibliothécaire principal	3
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	13
Ingénieur	29
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	5
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	9
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin à TNC (10H30)	1
Médecin à TNC (7H00)	1
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe exceptionnelle	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux hors classe	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	9
Assistant socio-éducatif	9
TOTAL DES EMPLOIS	378

2) Contrat de projet :

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le recrutement en contrats de projet d'un ingénieur territorial afin d'accompagner et d'appuyer aux côtés du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), la phase de structuration actuelle de la politique de sécurité des systèmes d'information.

5 - Emploi

5.1 Modification de la convention cadre d'adhésion à la mission d'intérim territorial

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modifications apportées à la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial et autorise le Président à la signer.

6 – Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

6.1 Approbation des conventions à renouveler pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031) de la DGCL, de la DGFIP et du CNFPT ainsi que les nouveaux tarifs applicables

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve, d'une part, les conventions relatives à l'accès à BIP pour la DGCL, la DGFIP et le CNFPT pour la période courant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031, et, d'autre part, fixe les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

- pour la DGCL, un tarif de 1 140 € pour ses services centraux ainsi que de l'ensemble des préfectures et sous-préfectures ;
- pour la DGFIP, un tarif de 1 140 € pour ses services centraux ainsi que des directions départementales et régionales des finances publiques ;
- pour le CNFPT, un tarif de 1 720 € pour les services de son siège, de ses délégations régionales et de ses instituts de formation.

6.2 Fixation du nouveau tarif applicable pour l'accès à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales de la Cour des Comptes à partir du 1^{er} janvier 2027

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe le nouveau tarif applicable pour l'accès à BIP de la Cour des comptes à compter du 1^{er} janvier 2027, afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement de BIP, les tarifs étant restés inchangés depuis 2019.

À ce titre, il est proposé de fixer le tarif annuel de l'abonnement à 1 140 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2027.

6.3 Approbation des convention-types avec les centres de gestion offrant l'accès à BIP à leurs collectivités et établissements et fixation du tarif d'abonnement applicable à compter du 1^{er} janvier 2027

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe :

- le tarif applicable à 0,35 € au lieu de 0,33 € par agent occupant un emploi permanent dans toutes leurs collectivités et établissements affiliés et les collectivités et établissements non affiliés de leur ressort territorial adhérents à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique ;

- le tarif de l'abonnement à BIP aux centres de gestion dont l'adhésion est intervenue à partir du 1^{er} janvier 2019 (hors conventions en cours avant cette date) à 0,60 € au lieu de 0,57€ par agent occupant un emploi permanent dans toutes leurs collectivités et établissements affiliés et les collectivités et établissements non affiliés de leur ressort territorial adhérents à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique.

6.4 Fixation des tarifs des publications statutaires (hors banque d'information sur le personnel BIP)

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe :

- les tarifs pour le Répertoire des carrières territoriales et la revue mensuelle Les informations administratives juridiques ;
- le tarif de la nouvelle édition de l'ouvrage hors-série « les emplois fonctionnels de direction de la FPT » (première parution de cet ouvrage depuis la reprise en gestion directe par le CIG de la diffusion des publications en 2023) ;
- le tarif de l'ouvrage « fonction publique territoriale – le statut en bref » édité via une convention spécifique avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA) dans sa collection Découverte de la vie publique ;
- les tarifs des publications statutaires comme suit et d'accorder sur ces tarifs une remise de 9% aux agences d'abonnement :

Répertoire des carrières territoriales Abonnement aux mises à jour annuelles	
Volume 1 :	99,90 €
Volume 2 :	94,00 €
Volume 3 :	94,00 €
	Remise de 10% accordée pour tout abonnement à 5 exemplaires ou plus
Classeur de rangement :	10,00 € TTC l'unité Offert en cas de nouvel abonnement

Informations administratives et juridiques*	
Abonnement papier 12 numéros + 2 suppléments :	180,00 €
Abonnement numérique 12 numéros + 2 suppléments :	141,00 €
1 numéro version papier :	19,90 €
1 numéro version numérique :	15,20 €
<i>*Une barrière de gratuité est fixée à 3 ans pour « Les informations administratives et juridiques »</i>	
Ouvrage hors-série « Les emplois fonctionnels de direction »	
Exemplaire papier	33,00 €
Exemplaire numérique (via portail Cairn.info)	25,00 €
Ouvrage « Fonction publique territoriale - Le statut en bref »	
Collection Découverte de la vie publique	
La documentation française	
Exemplaire papier :	14,50 €
Pdf/epub :	9,99 €

7 – Concours, santé et action sociale au travail

7.1 Adoption de l'avenant-type de prorogation d'une année supplémentaire de la convention pour le risque « Prévoyance »

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants fixant les conditions de prorogation d'une année supplémentaire de la convention de participation pour la couverture « prévoyance » conclue entre le CIG Petite Couronne et Territoria mutuelle, ainsi que tout document y afférent.

7.2 Attribution de la convention de participation relative au risque « santé » pour la période 2027-2032 et adoption de la convention-type d'adhésion

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- *arrête le classement des offres relatives à la convention de participation pour le risque « santé »,*
- *approuve la convention-type d'adhésion et donne pouvoir au Président du CIG pour signer, notifier à l'attributaire, exécuter la convention de participation correspondante à effet du 1^{er} janvier 2027, ainsi qu'à signer tout document y afférent.*

8 - Affaires générales

8.1 Modification de la convention d'accompagnement des centres de gestion dans le cadre de la mission Analysis RH

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la modification de la convention type d'adhésion relative à la mission Analysis RH encadrant les interventions du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne auprès des centres de gestion et autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

8.2 Adoption du règlement intérieur du local du CIG à Villiers-sur-Marne

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du local du CIG à Villiers-sur-Marne applicable aux agents du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et aux utilisateurs extérieurs qui sera accessible sur l'intranet du Centre mais également affiché dans le local de Villiers-sur-Marne.

8.3 Adoption de la convention type de mise à disposition du local du CIG à Villiers-sur-Marne

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le contenu de la convention type de mise à disposition du local du CIG à Villiers-sur-Marne pour les collectivités et établissements affiliés ou non et ses partenaires (ANDCDG, FNCDG, CNFPT, GIP informatique des CDG, etc.), fixe les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 avec une surcote de + 50% de la tarification pour les collectivités et établissements non affiliés, et autorise le Président à signer la convention type susvisée, ainsi que tout document ou avenant y afférent.


8.4 Rapport annuel d'activité du CIG pour 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activité 2025.

8.5 Liste des marchés conclus en 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la liste des marchés conclus en 2025.





Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG 	Nadège AZZAZ Procuration à Mme ASSAYAG 	Belaïde BEDREDDINE	Jacqueline BELHOMME
Fernand BERSON 	Jean-Luc CADEDDU	Pierre-Olivier CAREL 	Christine CERRIGONE
Marie CHAVANON	Yves COSCAS Procuration à M. FOISY 	Patrick de la MARQUE 	Catherine DESPRES
Jean-François DUFEU	Etienne FILLOL Procuration à M. MANGIN 	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Procuration à M. de la MARQUE 
Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. LAUNAY 	Quentin GESELL 	Daniel GUERIN Procuration à Mme THIROUX 	Françoise KERN Procuration à Mme CHAVANON
Laurent LAFON	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT Procuration à M. BENISTI 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI	Igor SEMO Procuration à M. BERSON 	Aurore THIROUX 	Julien WEIL Procuration à M. Gesell 

